

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION  
1 – 2023 / N° 4**

**SEANCE du 21 FEVRIER 2023**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 13  
VOTES : Contre : 0 Pour : 13 Abstention : 0  
Date de la convocation : 11.02.2023

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt et un février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.**

**Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, ULIN Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne**

**Absentes excusées : VIAL Anne-Claire donne procuration à ANDEOL Hervé  
LASSAGNE Cécile**

**Objet : Subventions aux associations – Année 2023**

Le bureau propose à l'assemblée d'octroyer des subventions aux associations suivantes :

COMITE DES FETES	1000 €
PREVENTION ROUTIERE	30 €
MEMOIRE DE LA DROME	100 €
STE SAUVERGARDE MONUMENTS ANCIENS	80 €
BIBLIOTHEQUE	200 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	200 €
CONCILIATEUR	7 €
<b>TOTAL</b>	<b>1617 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité et après en avoir délibéré :**

- **ACCEPTE** d'octroyer le montant des subventions aux associations ci-dessus.
- **DIT** que la dépense sera prévue au BP 2023

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 23.02.2023

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 24.02.2023  
Et de la réception en Préfecture le 24.02.2023

Le Maire